

Le PLUi, c'est quoi ?

Carte communale ou plan local d'urbanisme, chaque commune possède actuellement un document qui définit la vocation et les conditions d'usages des sols entre espaces urbains, économiques, agricoles ou naturels.

Le PLUi, élaboré en concertation avec les 13 communes membres de la Communauté de communes Sarlat Périgord-Noir (CCSPN), sera le nouveau document de référence harmonisé à l'échelle du territoire communautaire.

Quels bénéfices ?

Le PLUi permettra aux 13 communes de la communauté de communes de la CCSPN, de partager une même vision prospective sur les 10 prochaines années tout en renforçant leurs complémentarités, atouts et qualités. En effet, ce document accentuera la solidarité entre les communes, favorisera la mutualisation des moyens et des équipements, ainsi qu'une meilleure répartition de l'utilisation du foncier.

Quels impacts au quotidien ?

Le PLUi aura des répercussions sur notre vie de tous les jours, que l'on soit simple résident, actif ou à la retraite, salarié, chef d'entreprise, ou agriculteur... Il participera à l'implantation des lieux de vies et des bassins d'emplois, permettra la préservation des espaces naturels remarquables et des terres agricoles de qualité.

*Le PLUi dessinera le futur cadre de notre vie quotidienne.
Chacun d'entre nous est concerné par son élaboration et est invité à s'exprimer sur le futur visage de notre territoire.*

Le PLUi, pour qui ?

Le PLUi fixe les grands enjeux du territoire intercommunal, en prenant en compte les besoins de tous, dans le respect de chacun et des générations futures.



Le PLUi est porté par la Communauté de communes Sarlat Périgord-Noir; compétente pour élaborer les documents d'urbanisme, en étroite collaboration entre les 13 communes.

Tout au long de l'élaboration de ce projet, une large consultation est menée avec les professionnels, les personnes publiques, les associations et les usagers du territoire.

En parallèle, la CCSPN mettra en œuvre le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) afin d'encadrer également les dispositifs liés aux enseignes, publicités et à la signalétique.

Le PLUi, en quelques chiffres



CALENDRIER DU PLU*i*

2015	PRISE DE COMPÉTENCE <i>Aménagement de l'espace</i>
FIN 2015	PRESCRIPTION DU PLU<i>i</i>
2016	LANCEMENT DE LA DÉMARCHE <i>Appel d'offres</i>
MI 2016	DIAGNOSTIC TERRITORIAL <i>Une analyse qui permet de dégager les grands enjeux du territoire (Habitat, déplacements, environnement, paysage...)</i>
DÉBUT 2017	PADD <i>Projet d'aménagement et de développement durables. Orientations politiques en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de transports...</i>
2018	OAP ET ZONAGE <i>Elaboration des orientations d'aménagement et de programmation et du zonage.</i>
2019	DÉFINITION DU RÈGLEMENT <i>Définition des règles applicables pour chaque zone U,A,AU, et N.</i>
MI 2020	ARRÊT DU PROJET
FIN 2020	APPROBATION DU PLU<i>i</i> <i>Enquête publique et bilan de la concertation</i>



Comment participer ?

La Communauté de communes Sarlat Périgord-Noir (CCSPN) met à disposition différents moyens de s'informer ou de s'exprimer sur le PLU*i*.

Permanence et site internet

Un dossier de consultation sur le PLU*i* est mis à disposition dans les communes et au siège de la CCSPN, accompagné d'un registre où les citoyens peuvent s'exprimer. Ces documents seront mis à jour à chaque étape de l'élaboration du PLU*i*.

Réunions publiques

Trois séries de trois réunions publiques auront lieu au fil de la démarche sur le territoire communautaire.

Ateliers thématiques

Ces ateliers regroupent les élus, les partenaires publics et privés, les associations et les habitants sur les différents secteurs géographiques.

Outils

Un reportage vidéo, une bande dessinée et un projet pédagogique avec les écoles élémentaires du territoire seront mis en œuvre.

Plan local d'urbanisme INTERCOMMUNAL



LE FUTUR VISAGE DU TERRITOIRE SE DESSINE MAINTENANT

CONTACTS UTILES

Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN)

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Accueil - Tel : 05 53 31 52 45 / Fax : 05 53 31 90 29
urbanisme.ccsprn@sarlat.fr

Pour connaître les jours et horaires d'ouverture des mairies des communes de la CCSPN :
www.cc-sarlatperigordnoir.com rubrique «Communes»

BEYNAC ET CAZENAC - LA ROQUE GAGEAC - MARCILLAC
ST QUENTIN - MARQUAY - PROISSANS - ST ANDRÉ ALLAS
SARLAT - STE NATHALENE - ST VINCENT DE COSSE
ST VINCENT LE PALUEL TAMNIES - VITRAC - VÉZAC